

PROTOCOLE SANITAIRE

SOMMAIRE

ACCES AUX ACTIVITES DU SUAPS	1
ACCES ET CIRCULATION AU SEIN DU SUAPS	1
REGLES D'HYGIENE	1
PROTOCOLE D'HYGIENE DU MATERIEL ET DES SALLES	1
ACCES AUX VESTAIRES ET CASIERS	2
AUTO-DIAGNOSTIC	2
CONTRÔLE DES PRESENCES	3
CAPACITES D'ACCUEIL PAR SALLE	3

L'équipe du SUAPS vous présente son protocole sanitaire, élaboré suivant les dernières recommandations à la date du 10/09/2020 et soumis aux services compétents de l'Université. Ce document peut être révisé selon les directives du ministère.

Notre objectif est de permettre la pratique sportive dans des conditions optimales de sécurité au regard des moyens à disposition du service des sports.

ACCES AU ACTIVITES DU SUAPS

L'inscription est réalisée en ligne via l'ENT. En raison du contexte sanitaire, nous sommes contraints de réduire la capacité d'accueil et l'offre de créneaux par personne. Seuls les étudiants et personnels de l'Université d'ANGERS sont autorisés à s'inscrire. Cette mesure pourra être assouplie lorsque le service disposera d'une application permettant la réservation de créneaux et une meilleure gestion des flux.

L'inscription au SUAPS en 2020-2021, donnera accès à :

- Une seule activité par personne
- Un seul créneau par personne
- Accès aux séances de découverte et d'initiation (vendredi après-midi et samedi matin)

L'assiduité est obligatoire et sera contrôlée. En cas d'absences répétées non justifiées, la place sera libérée pour un autre pratiquant. Cependant, en cas de symptôme ou de doute sur une éventuelle contamination, NE PAS VENIR AU SUAPS. Il suffit de prévenir le secrétariat de la cause de l'absence et l'assiduité sera levée.

ACCES AUX VESTIAIRES ET CASIERS

Les vestiaires

Les pratiquants sont vivement encouragés à venir en tenue (mais changement de chaussures obligatoire : une paire propre et réservée au sport en salle) et se doucher à leur domicile pour limiter l'accès aux vestiaires.

Les vestiaires et douches sont cependant accessibles, à condition de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrière. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et dès la sortie de douche.

La capacité de la salle de vestiaire est limitée à **12** personnes. La capacité dans l'espace de douche est limitée à **3** personnes.

Le temps d'accès doit être le plus bref possible.

Chacun devra ranger ses affaires personnelles dans son sac et le déposer dans sa salle de cours à l'endroit indiqué par l'enseignant.

Les casiers

L'accès aux casiers est supprimé.

ACCES ET CIRCULATION AU SEIN DU SUAPS

Conformément à l'arrêté du Président de l'Université d'Angers (N° 2020-69), le **masque est obligatoire** dans tous les espaces intérieurs et extérieurs de l'Université d'Angers. A compter du 29 janvier 2021, le port du masque devient obligatoire **y compris pendant la pratique sportive**.

Sens de circulation

Lorsque la configuration des salles le permet, il convient de privilégier une entrée unique et une sortie unique. Les sorties de cours par les issues de secours sont préconisées dans la salle de musculation, la salle bleue, la salle verte et d'escalade.

Distanciation

La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose que pendant la pratique sportive. Elle n'est plus obligatoire (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

Hall d'accueil et espaces de circulation

La restauration sur place est interdite.

Respect du protocole sanitaire de l'Université d'Angers

REGLES D'HYGIENE

- Chaussures indoor obligatoires avec changement de chaussures à l'intérieur des locaux ;
- Lavage régulier des mains (et des pieds le cas échéant pour la pratique des sports nécessitant les pieds nus) avec savon ou une solution hydro alcoolique à disposition avant et après la pratique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;

PROTOCOLE D'HYGIENE DU MATERIEL ET DES SALLES

- Nettoyage du matériel pédagogique et autres équipements (bancs, tables de marque...) à usage collectif à la fin des cours par les pratiquants et sous la responsabilité des enseignants ;
- Lavage des chasubles après chaque utilisation par le personnel du SUAPS ;
- Pour la pratique de certaines activités sportives (sports de raquettes, rollers, boxe), les pratiquants doivent se munir de leur propre matériel ;
- Pour la pratique de l'escrime, le matériel est fourni par le SUAPS et attribué pour le semestre à un pratiquant bien identifié qui devra désinfecter son matériel et le ranger dans un espace du SUAPS qui lui sera personnellement attribué ;
- Pour la pratique de sports d'entretien physique (yoga, relaxation, CAF...) nécessitant l'utilisation d'un tapis, il est demandé aux pratiquants de venir avec leur propre tapis et/ou serviette (80x120 cm) ;
- Pour la pratique de l'escalade, il est interdit de se déplacer pieds nus sur les tapis. Nécessité de laisser une corde entre deux cordées. Le nettoyage des descendeurs et dégaines est réalisé par le pratiquant avant de les remiser dans l'armoire en respectant les règles de distanciation avec les autres pratiquants. L'usage d'un baudrier personnel est encouragé.
- Pour accéder à la salle de musculation, il est nécessaire de venir avec sa propre serviette (80x120 cm). Chaque pratiquant devra procéder à la désinfection totale des machines et petit matériel après utilisation ;
- L'aération des salles est préconisée dans la mesure du possible entre chaque cours, de même que l'ouverture des portes pendant la pratique sportive.
- Les sols du dojo et du studio de danse seront serpillés après chaque cours.

AUTO-DIAGNOSTIC

Il sera demandé à chaque pratiquant d'agir de façon responsable. Au moindre symptôme, au moindre doute sur une éventuelle contamination ou si vous êtes identifié comme cas contact, **NE PAS VENIR AU SUAPS.**

Les enseignants devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes :

- Fièvre,
- Frissons, sensation de chaud/froid,
- Toux,
- Douleur ou gêne à la gorge,
- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort,
- Douleur ou gêne thoracique,
- Orteils ou doigts violacés type engelure,
- Diarrhée,
- Maux de tête,
- Courbatures généralisées,
- Fatigue majeure,
- Perte de goût ou de l'odorat,
- Élévation de la fréquence cardiaque de repos,
- Autres : ...

En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19, la personne sera isolée et il sera procédé au nettoyage des zones où elle a été. Elle sera informée du potentiel déclenchement de la procédure avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) si son cas s'avérait positif par la suite.

CONTRÔLE DES PRESENCES

Un listing des personnes présentes sur chaque temps de pratique sera tenu, permettant de les identifier et permettre, le cas échéant, aux Agences Régionales de Santé de prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée. Il est rappelé que les entraînements se déroulent sans public.

Les enseignants devront noter la présence ou l'absence des personnes inscrites sur le créneau et transmettre la liste des personnes présentes au secrétariat du SUAPS.

CAPACITES D'ACCUEIL PAR SALLE

Salle omnisport verte entière : **60**

Salle omnisport bleue entière : **70**

Salle omnisport verte entière (demi-terrain) : **30**

Salle omnisport bleue entière (demi-terrain) : **30**

Salle de musculation : **26**

Mur d'escalade : **26**

Dojo : **20**

Studio de danse : **24**

Espace cardio : Cet espace n'est **pas accessible en accès libre.**

Son utilisation est gérée directement sur place par les enseignants.

Concernant les activités programmées au sein d'infrastructures municipales ou associatives, le protocole sanitaire du lieu d'accueil sera respecté.

